

Préparation au concours ETAPS

interne - externe



Du 16 septembre 2019 au 17 janvier 2020

Maison des Sports du Var - Bd Général Brosset - 83200 TOULON



- L'Éducateur Territorial des APS prépare, coordonne et met en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif, des activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement public.
- L'ETAPS encadre l'exercice d'activités sportives de plein air, surveille la sécurité des participants et du public. Il assure la surveillance et bonne tenue des équipements sportifs, accueille et renseigne le public, assure la veille sectorielle et juridique.

Contenu de la préparation : 102h00 (sur 17 jours)

Epreuve d'admissibilité: préparation aux épreuves écrites (questions et notes) : méthodologie des écrits du concours, apports de connaissances sur les thématiques principales, bibliographie, devoirs en conditions d'examen et épreuves écrites intermédiaires.

Epreuves d'admission: préparation à l'entretien oral, préparation aux épreuves physiques (programme d'entraînement), tests oraux en conditions d'examen.

Tarifs *:

650.00 euros (tarif pour les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge OPCA)

2020.00 euros (tarif pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge OPCA)

Prérequis du concours :

Attention: l'inscription au concours doit être effectuée par le candidat.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Le concours interne est un concours sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

*Le CDOS est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents au CDOS du Var et aux porteurs d'une licence sportive. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'assemblée générale.

Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison des Sports du Var

133 Boulevard Général Brosset 83200 TOULON

04 94 46 01 92 - acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr



CDOS
VAR